

# Le mobilier dans les marchés publics responsables : inspirations et bonnes pratiques

## L'Europe montre la voie : ProCirc et CEO, deux projets Interreg pour accélérer le mobilier circulaire dans les administrations publiques

Deux projets européens financés par le programme Interreg North Sea ont posé les bases d'une transition vers des pratiques d'achat public plus circulaires: **ProCirc** (2019-2023) et son successeur **CEO – Circular Economy Office** (2023-2026).

### ProCirc : plus de 30 pilotes pour apprendre à acheter circulaire

Le [projet ProCirc](#), avait pour objectif de développer la connaissance et la compréhension de la manière dont l'achat public circulaire contribue à réduire l'utilisation de matières premières, les déchets et les émissions de CO<sub>2</sub>. Au total, plus de 30 projets pilotes d'achat circulaire ont été initiés dans des secteurs variés, dont le mobilier, les textiles, la construction et les TIC.

Parmi ces projets pilotes, 5 portaient spécifiquement sur le mobilier de bureau. Le plus connu en Belgique est celui du Facilitair Bedrijf, dont nous présentons les résultats en détail dans cet numéro : c'est directement dans le cadre de ProCirc que l'agence flamande a développé ses premiers contrats-cadres de remise en état de mobilier, en s'inspirant notamment de l'expérience néerlandaise de Rijkswaterstaat.

Le tableau ci-dessous recense les principaux projets pilotes mobilier du projet ProCirc, avec les liens vers les études de cas pour approfondir :

Pilote	Pays	Description	Lien
Facilitair Bedrijf	Belgique	Face à un volume croissant de mobilier excédentaire lié au télétravail et aux réorganisations d'espaces, le Facilitair Bedrijf a lancé des contrats-cadres de <i>refurbishment</i> de mobilier de bureau pour les entités du gouvernement flamand et les administrations locales. Ce projet est à l'origine du système de contrats-cadres actuellement en vigueur, présenté en détail dans cet numéro.	<a href="#">Étude de cas</a>
Gronings Goud de (Commune de Groningue)	Pays-Bas	La commune souhaitait utiliser les textiles usagés collectés localement (1,2 million de kilos par an) pour rembourrer des chaises de bureau. Le tissu produit est composé à 75 % de textiles post-consommation collectés sur le territoire communal, et à 25 % de polyester recyclé. Le projet implique plusieurs partenaires de la chaîne de valeur, dont un fabricant de mobilier et deux entreprises d'économie sociale.	<a href="#">Étude de cas</a>
Education & Office Furniture Framework (Scotland Excel)	Écosse	Pour la première fois dans le cadre de son accord-cadre mobilier éducation/bureau, Scotland Excel a intégré des critères de circularité dans son appel d'offres : contenu recyclé dans les produits, processus de réemploi des emballages, services pour prolonger la durée de vie du mobilier (reprises pour réparation et remise à neuf), et stratégies de transport à faibles émissions. L'accompagnement de ProCirc a également aidé l'équipe à évaluer correctement les réponses des soumissionnaires sur ces critères. Il	<a href="#">Étude de cas</a>

		est anticipé que les spécifications circulaires pourront devenir plus exigeantes au fil du temps, à mesure que la maturité des acheteurs et des fournisseurs s'améliore.	
<b>Domestic Furniture Framework (Scotland Excel)</b>	Écosse	Accord-cadre géré par Scotland Excel pour équiper en mobilier les logements sociaux et résidences d'urgence des collectivités locales écossaises. Sa troisième génération, lancée en 2021 avec un budget estimé à plus de 100 millions £, intègre une option de fourniture de mobilier de réemploi et a permis d'éviter 222 149 kg de déchets.	<a href="#">Étude de cas</a>
<b>DFØ (Agence norvégienne pour la gestion publique et financière)</b>	Norvège	À l'occasion d'un déménagement de bureaux, le DFØ s'est fixé comme objectif de conserver et réutiliser au maximum le mobilier existant, quitte à le transformer et de n'acheter du mobilier neuf et circulaire qu'en dernier recours. Résultat : tous les bureaux, chaises de bureau et tours de rangement ont pu être réutilisés. Le DFØ a lancé trois appels d'offres distincts : un accord-cadre pour le mobilier neuf, un pour le mobilier d'occasion, et un marché innovant pour la reconception du mobilier existant.	<a href="#">Étude de cas</a>

## CEO : faire passer le mobilier circulaire à l'échelle

Fort des enseignements de ProCirc concernant le mobilier, le [projet CEO](#) (*Circular Economy Office*) a été lancé en juin 2023. CEO réunit 13 partenaires européens issus de 6 pays différents, avec l'objectif d'**accélérer la transition du secteur du mobilier** de bureau vers une économie circulaire, innovante et efficace en ressources. Le projet met en œuvre 7 projets pilotes testant différents aspects d'une approche systémique du mobilier de bureau circulaire : marchés publics, compétences et formation, nouveaux principes de travail, outils numériques, textiles circulaires, aménagement et modèles d'affaires circulaires.

Le projet CEO cherche notamment à lever les obstacles identifiés par l'Agence européenne pour l'environnement : infrastructure de collecte et de logistique inverse insuffisante, coûts élevés de réparation et de rénovation, offre de mobilier circulaire encore trop limitée face à une demande croissante, et manque de services d'upcycling adaptés.

Parmi les partenaires flamands du projet CEO figurent **Vlaanderen Circulair**, **WOOD.BE** et **Kringwinkel Antwerpen**, ce qui ancre ce projet dans un écosystème bien connecté aux réalités du terrain belge. Le projet a déjà permis la publication d'un [Manifesto](#) rassemblant outils, résultats des pilotes et enseignements sur les systèmes circulaires de mobilier de bureau. Les guides et outils du projet sont accessibles sur

Ces deux projets montrent que la question du mobilier circulaire dans les administrations publiques est loin d'être un sujet de niche : elle est désormais au **cœur d'une dynamique européenne** structurée, dotée de méthodes, d'outils et d'exemples reproductibles. Une source d'inspiration directe pour les pouvoirs adjudicateurs qui souhaitent se lancer.

## Les critères GPP européens pour le mobilier : un levier pour des achats publics durables

La Commission européenne a adopté en 2018 des critères de Green Public Procurement (GPP) spécifiquement dédiés au mobilier. Ces critères constituent une boîte à outils précieuse pour tout pouvoir adjudicateur souhaitant intégrer des exigences environnementales dans ses marchés de mobilier, qu'il s'agisse d'acheter du neuf, de faire remettre à neuf du mobilier existant, ou encore de gérer la fin de vie du parc mobilier.

### Trois grandes catégories de marchés couvertes

Les critères GPP mobilier s'articulent autour de trois types de marchés : (A) les services de remise à neuf (refurbishment) de mobilier existant, (B) l'achat de mobilier neuf, et (C) les services de gestion de fin de vie (collecte, réemploi, recyclage). Pour chaque catégorie, deux niveaux d'ambition sont proposés : des critères essentiels pour une mise en œuvre simplifiée, et des critères complets pour les acheteurs souhaitant aller plus loin en matière de performance environnementale.

### Des exigences concrètes sur les matériaux et la durabilité

Pour les achats de mobilier neuf, les critères portent notamment sur : la traçabilité du bois, la limitation des émissions de formaldéhyde des panneaux à base de bois, la restriction des substances dangereuses dans les revêtements et les mousses, ainsi que la conception pour le démontage et la réparabilité. Une garantie minimale de 3 ans (5 ans en critères complets) est également exigée, accompagnée d'une disponibilité des pièces de rechange.

### Le réemploi et la circularité au cœur du dispositif

Les critères GPP intègrent explicitement la dimension circulaire. Le rapport technique accompagnant les critères souligne que la remise à neuf de mobilier existant peut générer des économies allant jusqu'à 50 % par rapport à l'achat de neuf. Pour les marchés de fin de vie, les pouvoirs adjudicateurs sont invités à définir un taux minimal de réemploi (par exemple 50 % du mobilier collecté) et à exiger des filières de valorisation des matières. Ces critères offrent ainsi un cadre juridique solide pour inclure des clauses de réemploi dans les cahiers des charges, en lien avec les pratiques déjà expérimentées par certains pouvoirs publics belges et flamands.

Lien vers les critères GPP : <https://circabc.europa.eu/ui/group/44278090-3fae-4515-bcc2-44fd57c1d0d1/library/7fe6c097-3569-47b2-9ec5-b649bb0bf198/details> et <https://circabc.europa.eu/ui/group/44278090-3fae-4515-bcc2-44fd57c1d0d1/library/004415d4-4bb0-4b74-8f3c-8e7bb220cea3/details>